

## BATI ERMENISTAN HUKUMETI

ПРАВИТЕЛЬСТВО ЗАПАДНОЙ АРМЕНИИ

## حكومــة أرمينيـا الغربيـة

## « Arménie Occidentale : Mythe ou Réalité »

http://husisapail.narod.ru/zaparmdb2.htm

Moscou, le 8 juin 2011

Quotidiennement HUSISAPAIL reçoit une énorme quantité d'informations relative aux différents aspects de la vie nationale des Arméniens. Il est fréquent que de ce déluge il soit difficile d'extraire quelque chose de significatif tant ces informations sont insignifiantes, primitives, dénuées d'intérêt. Dans ce contexte, l'activité des forces réunies sous l'égide du Conseil National de l'Arménie occidentale démontre une qualité certaine d'action politique et nationale : moins publique donc plus efficiente. Ici, l'échange n'est pas fait de querelles. Sur un travail quotidien on édifie les bases du futur dont les contours deviennent de plus en plus nets.

Cela induit un fil directeur : naissent des discussions de toutes sortes concernant les problèmes des Arméniens d'Arménie occidentale dont les conséquences sont d'anesthésier les esprits et de se retrancher derrière une attitude d'attente. On dirait que 96 années d'attentes stériles n'ont pas suffit et on nous intime d'attendre encore « des changements radicaux » à Erévan qui vont avoir lieu dans un futur immédiat ou ne se produiront pas du tout. Les partisans de cette tactique attentiste sont beaucoup plus préoccupés par leurs problèmes de luttes intestines pour conserver leurs bons postes dans les sphères officielles de Erevan et ils n'ont cure du Génocide enduré par les Arméniens du plateau, rescapés par miracle et dont un petit nombre soit vivote soit est assimilé dans les conditions de l'Exil.

Au sein du Conseil National de l'Arménie Occidentale et du Gouvernement d'Arménie Occidentale en exil, on a clairement conscience que, si on ne réunit pas maintenant la Nation (« Azgahavak »), demain il sera trop tard car nous avons déjà perdu beaucoup de temps, vainement. Chacun de nous a la possibilité de recevoir le passeport de citoyen d'Arménie Occidentale et prendre part réellement au travail dans les différentes structures du Gouvernement en exil en train de se créer et surtout dans la réflexion sur les textes fondateurs dont une partie est publiée sur le site « HUSISAPAIL ». Pour le confort du lecteur, certains textes sont rédigés en russe mais nous avons l'obligation de souligner, encore une fois, que la langue du Conseil National d'Arménie Occidentale est l'arménien occidental et l'analyse de ces documents est tout de même plus appropriée dans sa langue originale.

Mais pourquoi avoir une telle obstination dans la reconnaissance de l'existence d'une Arménie Occidentale? Et estce que cette problématique ne fait que contribuer à diviser la nation comme l'estiment les opposants au Conseil
National d'Arménie Occidentale? Les Turcs ont un urgent besoin de reléguer au plus vite ce problème dans le tronc
commun des relations intergouvernementales avec l'Arménie, moyen de pression qu'ils ont déjà utilisé bien des fois.
Ce n'est pas par hasard que les trois présidents arméniens ont affirmé n'avoir aucune prétention territoriale vis-à-vis
de la Turquie et ont donc, de ce fait, nié l'existence d'une Arménie Occidentale. Et en plus de cela, les Protocoles
arméno-turcs légalisant la négation par Erevan de l'Arménie Occidentale sont toujours d'actualité!

La création d'un Gouvernement de l'Arménie Occidentale en exil a mis fin à une situation d'attente longue, improductive et, rien que cette nouvelle donne a immédiatement créé auprès de nombreux de nos concitoyens vivant en Diaspora le sentiment d'exister moralement dans leur particularité ethnique.

Le but final (évidemment lointain mais visé) s'avère être le contrôle politique du territoire de la Patrie : c'est un devoir national de tous les descendants Arméniens d'Arménie Occidentale, indépendamment de leur lieu de vie. Mais existet-il de réels présupposés quant à la réalisation à cette grandiose problématique ? Et depuis longtemps ce n'est un secret pour personne que les Turcs préfèrent consolider les positions qu'ils estiment importantes en achetant des agents d'influence dont beaucoup, malheureusement, portent des noms arméniens. Ces gens s'indignent particulièrement lorsqu'il est question de rétablir un contrôle arménien dur le territoire de l'Arménie Occidentale. Aussitôt, ils se mettent à glapir lorsqu'on leur rappelle la décision d'Arbitrage du président des Etats Unis Woodrow Wilson du 22 novembre 1920.

Cette décision n'a pas de délai de prescription et n'est pas soumise à recours. Elle est, jusqu'à présent, indispensable, tout autant que l'est le Traité de Sèvres du 10 août 1920, en son article 29 pour contraindre les deux parties : la Turquie et l'Arménie, de pouvoir l'appliquer. Les Dachnaks comme les bolchéviques ont tout fait pour rompre la réalisation du Traité de Sèvres. Aussi, le Conseil National de l'Arménie Occidentale considère comme une de ses questions prioritaires l'actualisation de la Décision d'arbitrage préconisée par Wilson, président des Etats Unis pour enfin appliquer les exigences du Traité de Sèvres.

Le Traité de Sèvres, dans son interprétation de ce qu'était « l'Arménie », s'est basé sur le Traité de San Stefano qui dénommait « l'Arménie » sous l'identité de six vilayets d'Arménie Occidentale. Autrement dit, les instances internationales considéraient l'Arménie justement en tant qu'Arménie Occidentale, et ce n'est pas par hasard que l'Etat fondé par les Dachnaks en mai 1918 s'appelait au début « République d'Ararat », ce qui était correct du point de vue du droit international. Et également du point de vue des intérêts de la nation tout entière car l'Arménie Occidentale représente 470.000km2 contre 30.000km2 pour la République d'Arménie! L'histoire a montré ce qui s'est passé ensuite. Pour cette raison je me limite à ce qui a été dit ajoutant simplement ceci : ce n'est pas l'Etat qui crée un peuple mais le peuple qui crée l'Etat. Victime d'un Génocide, le peuple autochtone de l'Arménie Occidentale dont les descendants vivent actuellement en exil, a le plein droit de créer ses organes souverains pour décider de son problème devenu génétique : par le jeu de lois basées sur le droit, le droit au retour dans la Patrie de ses ancêtres. L'appel à donner les pleins pouvoirs à Erevan ne peut être considéré que comme un outrage.

Et comme dernier contre-argument, ces opposants dénigrent la légitimité du Conseil National et du Gouvernement d'Arménie Occidentale. Jusqu'à présent, cet aspect n'est pas relaté comme il se devrait dans nos articles. Cela a engendré diverses suppositions et insinuations. Nous informons que depuis 2004 sont organisés des congrès d'Arméniens d'Arménie Occidentale (se référer au communiqué HUSISAPAIL du 2 juin) et également des assemblées régionales d'Arméniens d'Arménie Occidentale. Les élections pour la composition du Conseil National ont été organisées officiellement par l'Internet en 2009. Y ont participé 1.500 descendants enregistrés d'Arméniens d'Arménie Occidentale. Il est nécessaire de souligner ici que le Conseil ne représente pas et n'a pas l'intention de représenter les Arméniens d'Occident (c'est-à-dire ceux qui vivent actuellement en Turquie). Il représente les descendants d'Arméniens d'Arménie Occidentale qui se sont déclarés comme tels (ayant reçu le passeport de citoyen) et qui ont également émis le désir de participer au travail de reconnaissance de leurs droits ancestraux en tant que peuple autochtone d'Arménie Occidentale. A l'heure actuelle, aucune fonction au sein du Conseil et du Gouvernement n'est rétribuée. Au contraire, chaque membre doit subvenir lui-même à ses dépenses sans parler du temps, des forces dépensées dans l'accomplissement de leurs obligations. En revanche, il y a le sentiment général qu'une telle tâche aurait dû être assurée bien avant mais il n-y avait pas de candidats. C'est pour cela que tout est basé sur le volontarisme, l'enthousiasme et, admettez-le, c'est tellement rare, que cela ne nécessite pas d'élections longues, semées d'embûches et en fin de compte inutiles.

Le volume important de travail quotidien du Conseil et du Gouvernement ne les isole pas des évènements extérieurs, échos, articles critiques aussi bien que médisance qu'ils suivent attentivement. Il n'y a pas toujours de sens à y réagir surtout lorsqu'on reconnaît la facture des « organes spéciaux ». Le Conseil et le Gouvernement sont toujours prêts à un dialogue constructif, sont toujours prêts à entendre toute critique que ce soit : personne dans ce monde n'est assuré de faire un sans faute et si quelqu'un en a constaté une, il serait préférable d'en référer au Conseil National et

au Gouvernement d'Arménie Occidentale pour en discuter. Car chaque document fait l'objet de longs débats et d'expertises par divers spécialistes et ce qui pourrait semblé une erreur est en réalité une thèse longuement méditée collégialement.

Tout ce qu'il a été possible de faire avec peu de moyens est déjà fait. Ce qui est impossible, sera fait. Mais pour cela nous avons besoin de Toi, l'Arménien d'Arménie Occidentale. Nos ancêtres nous appellent au service/dans le rang!

Et alors la Victoire sera de notre côté.

Par David Balayan Membre du Pen Club International

## Communiqué de Presse du Conseil National d'Arménie Occidental e

AHG.dk@haybachdban.org